

LA DESSOLURE DANS L'ANTIQUITÉ ET AU MOYEN ÂGE D'APRÈS VÉGÈCE ET RUFFUS

Résumé. — On appelle dessolure une opération qui consiste à enlever la sole et la fourchette du sabot en totalité ou en partie afin de mettre à nu les tissus sous-jacents. Cette opération n'a pas de nom chez Végèce (I, 26 et II, 55 et 56). Le verbe *stremmare*, emprunté à Chiron, 662, s'applique à une incision circulaire en vue d'une saignée au talon tandis que le verbe *semissare* s'entend d'une saignée directe en pince. C'est Ruffus (c. 1250) qui le premier a donné à cette opération le nom de *dessolutura*, en français *dessolure*. En suivant le manuel opératoire de F. Peuch et H. Toussaint, on peut retrouver les différentes phases de l'intervention telles que les pratiquaient Végèce et Ruffus. De nos jours, on ne fait plus appel à cette opération, encore fréquente aux XVIII^e et XIX^e siècles, que dans de très rares cas d'abcès de pied.

Summary. — Ablation of the sole is an operation in which the sole and the frog are removed, in part or in totality, from the hoof to lay bare the underlying tissues. This operation is not designated by a specific term by Vegetius (I, 26 and II, 55 and 56). The verb *stremmare*, borrowed from Chiron, 662, deals with an incision around the sole for bloodletting from the heel, while *semissare* means bloodletting directly through the hoof. Ruffus was the first to name this operation *dessolutura*. Following the surgical handbook of F. Peuch and H. Toussaint, we can rediscover the operative phases as carried out by Vegetius and Ruffus. Nowadays, this operation, which was still common in the eighteenth and nineteenth centuries, is only used in cases of rare foot abscesses.

« On appelle dessolure une opération qui consiste à enlever la sole et la fourchette en totalité ou en partie, afin de mettre à nu les tissus sous-jacents. » Ainsi est définie, à la fin du XIX^e siècle, dans le *Précis de Chirurgie vétérinaire* de F. Peuch et H. Toussaint¹, une opération qui se pratiquait déjà dans l'Antiquité. En effet, s'inspirant de la *Mulomedicina Chironis*², Végèce envisage une telle intervention à deux reprises : lorsqu'il

1. F. PEUCH - H. TOUSSAINT (1876-1877), vol. 2, p. 620-630. Les éditions des textes vétérinaires sont référencées en bibliographie et les textes eux-mêmes sont regroupés dans l'article de ce volume sur « Les sabots des chevaux ... » (p. 97-112), sauf celui de Ruffus publié en annexe.

2. Chiron, 22 à 24 et aussi 662-663.

traite de la saignée en général au livre I de la *Mulomedicina* et lorsqu'au livre II du même ouvrage il passe en revue les différentes affections du pied³. Ensuite lors du renouveau de la médecine vétérinaire au XIII^e siècle, Ruffus fait lui aussi appel à cette technique dans son *De medicina equorum* pour remédier à différentes maladies du pied⁴.

C'est à Ruffus qu'il revient d'avoir été le premier à donner un nom à l'opération de la dessolure qu'il appelle en latin tantôt *dessolutura*, d'où en français *dessolure*, tantôt *dessolatio* dans l'intitulé du chapitre qui lui est consacré⁵. Le verbe correspondant est soit *dissolare*, soit *dessolare*, les deux formes employées indifféremment ayant donné en français *dessoler*⁶.

Végèce, à la différence de Ruffus, n'envisage pas l'opération pour elle-même, il ne lui consacre pas de chapitre et ne lui donne pas de nom spécial. Il indique seulement au moyen d'un verbe ou d'une expression verbale en quoi consiste le geste chirurgical à mettre en œuvre dans telle ou telle affection du pied. Ainsi en I, 55, 2 il est question d'ouvrir la sole, *oportet solum aperiri*, opération toutefois qualifiée d'*apertura* en I, 56, 1, mais il ne s'agit pas d'une véritable dessolure comme on le verra par la suite. En revanche *totum solum tollere* en I, 56, 1, suivi de la description de l'intervention, concerne bien une dessolure totale mais sans le mot. Quant à *stremmare*, ce verbe vient du grec *stremma* qui signifie un mouvement circulaire⁷. Végèce ne l'emploie qu'une seule fois dans tout son traité, soit ici, en I, 26, 4. C'est dans la *Mulomedicina Chironis* qu'il faut aller chercher l'explication de ce terme. Certes dans Chiron, 139 et 616, le mot a bien le sens précis d'entorse, accident caractérisé par une torsion de l'articulation. Mais Chiron emploie encore le mot à trois reprises. En 22, qui a directement inspiré Végèce, il utilise l'expression *stremmam facere* en décrivant ensuite une opération où on reconnaît une incision circulaire de la sole, c'est-à-dire une dessolure partielle. Les expressions *ungulam stremma*

3. *Mulom.*, I, 26 et II, 55 à 57. Sur la saignée, voir F. BOURDY, « La saignée chez le cheval dans l'Antiquité tardive », dans *Revue de médecine vétérinaire* 139 (1988), p. 1181-1184.

4. Ch. 6, 52 et 6, 55 à 57 (éd. H. MOLIN, p. 97 et p. 101 à 107).

5. Éd. H. MOLIN, p. 102 : *in dessoluturae capitulo consequenti* et p. 103 : *de dessolationibus ungarum*.

6. Éd. H. MOLIN, p. 97, 102 à 105 et p. 102.

7. J. N. ADAMS (1995), p. 321, se borne à considérer que *stremma* a un sens spécial en médecine vétérinaire, différent de celui qu'il a en médecine humaine. On n'a en effet encore jamais dessolé un humain !

tollere (633) et *calliciem stremma tollere* (739)⁸ se réfèrent à la même opération, mais sans la décrire. Quant à *stremmare*, dérivé de *stremma*, Chiron emploie ce verbe en 443, mais sans expliquer non plus en quoi consiste l'opération ; en revanche en 662, il emploie *stremmare* en décrivant l'opération correspondante où on reconnaît encore une fois une incision circulaire de la sole, c'est-à-dire une dessolure partielle. En 24, repris par Végèce, Chiron utilise *instremmare* où le préfixe *in-*, qui n'apporte pas grande précision, sera abandonné par Végèce. Mais chez Chiron, *instremmare*, comme chez Végèce *stremmare*, désigne l'opération qu'on ne veut pas faire, *si stremmare nolueris*, parce que plus intrusive que celle proposée en remplacement⁹, l'une consistant à inciser la sole sur le pourtour et l'autre à seulement amincir l'ongle en pince. C'est la première opération que Ruffus appellera *dessolutura*¹⁰ et les maréchaux experts, dessolure. Il faut maintenant en venir aux différentes phases de l'opération elle-même.

Dans cet article, contrairement à la méthode habituelle et étant donné que la conformation du pied du cheval n'a pas subi de transformation à travers les siècles, on suivra pour l'exposé l'ordre adopté par F. Peuch et H. Toussaint dans leur ouvrage, et non celui des auteurs anciens : ceci permettra d'élucider certains points obscurs de textes qui se présentent apparemment en désordre.

F. Peuch et H. Toussaint considèrent d'abord les **indications** de la dessolure et les cas où on doit la pratiquer. Selon ces auteurs, « la dessolure précède la plupart des opérations qu'on pratique sur la face inférieure du pied, notamment celles du clou pénétrant, de la bleime suppurée et plus généralement toutes celles qui sont réclamées par des lésions profondes du plancher du sabot ; cette opération permet au gonflement inflammatoire de s'effectuer et prévient ainsi toute compression douloureuse et les complications qui en résulteraient » ; ils ajoutent encore à la liste les brûlures et les

8. Dans les deux expressions, il faut corriger le *stremmam* de l'édition en *stremma* car dans le ms de Bâle, fol. 157r et 175v, le tilde qui est unique porte sur le redoublement du *m*.

9. Quant à *semissare*, il s'agit, pour pratiquer une saignée, d'amincir d'abord la corne en pince (*semissis*) jusqu'à la rosée, puis de frapper la veine avec la lancette à travers ce qui reste de corne sans abattre l'animal à terre.

10. Il est donc possible de justifier le sens de *stremmare* en faisant une lecture soigneuse des textes eux-mêmes de l'Antiquité sans recourir à Ruffus comme l'a fait V. ORTOLEVA (2002). On peut se demander si dans l'esprit de Végèce *stremmare* et *semissare* n'avaient pas tous les deux simplement le sens de saigner, sous-entendu pour l'un, par incision de la sole, c'est-à-dire par une dessolure partielle, pour l'autre, par amincissement important de la sole en pince.

contusions graves de la sole. Ce sont là les affections que Végèce propose de traiter en pratiquant l'incision circulaire de la sole : la fourbure, *suffusionis corruptione* ou *collectione humorum*¹¹, qui provoque un gonflement douloureux, puis la déformation du sabot, *extrusicia ungula*¹², les ecchymoses ou bleimes, *indignationes*, dues au mauvais état du chemin, *in aspero uel lapidoso itinere*¹³, le clou de rue, *ne aliquam fracturam habeat aut clauum aut lapidem acutum uel spinam*¹⁴. Ruffus¹⁵ évoque, lui aussi, la fourbure, *infusio descendit ad pedes ex motu humorum*, qui peut être soit aiguë, *si recens fuerit uel moderna*, soit chronique, *si uero humores fuerint antiquati*. Il note également l'usure de la sole par une marche tout terrain qui met le tissu velouté en danger, *sola ungule [...] ducitur sine ferris per loca montuosa et petrosa quod [...] in tantum subtilis efficitur quod tuellus [...] non ualet debitam et naturalem defensionem habere*. Enfin le clou de rue, *occasione clauelli uel ligni aut alicuius intrantis*, peut aussi justifier une dessolure.

La question se pose alors pour F. Peuch et H. Toussaint de savoir s'il faut procéder à une **dessolure partielle** par amincissement comme cela se fait habituellement de nos jours ou à une **dessolure totale** comme le préconise H. Bouley¹⁶. À son époque, Végèce, quant à lui, pratique l'une et l'autre. Ainsi, pour effectuer une saignée, il conseille simplement de perforer avec la lancette la sole amincie au préalable, *compones ungulam eius ad uiuum et contra uenam sagitta pertundes*¹⁷. De même, il conseille l'ouverture de la sole par amincissement, *ungulas subrades*, pour faire sortir le pus et traiter un abcès ou un clou de rue¹⁸. Pour pratiquer une saignée importante, il juge suffisant de détacher la sole seulement en partie de la muraille, *ut a corona ungulae subleuetur ex parte*¹⁹. Ce n'est qu'en cas de complication grave, où des trajets fistuleux, *pulmunculos*, apparaissent à la suite de l'ouverture de la sole, qu'il préconise une dessolure

11. *Mulom.* I, 26, 1 et II, 55,1. Sur l'établissement de ce texte, voir M.-Th. CAM et Y. POULLE-DRIEUX, « Les sabots des chevaux ... », dans ce volume, p. 107.

12. *Mulom.* I, 26, 1.

13. *Mulom.* II, 55, 1.

14. *Mulom.* II, 55, 5. *Fractura* ici n'a pas le sens de fracture, mais plutôt celui d'éclat, de fragment, de bois vraisemblablement. Les hippiatres qui redoutaient de toucher l'os dans le cas d'une ouverture (Chiron, 617 : *ne os tangas*) n'allaient certainement pas pousser l'exploration jusqu'aux première et deuxième phalanges à l'intérieur du sabot pour y découvrir une fracture. De plus, il n'est pas possible d'extraire une fracture comme on le fait de tout autre corps étranger.

15. Ch. 6, 56 (éd. H. MOLIN, p. 102) ; ch. 6, 55 (éd. H. MOLIN, p. 99).

16. F. PEUCH - H. TOUSSAINT (1876-1877), vol. 2, p. 621.

17. *Mulom.*, I, 26, 4.

18. *Mulom.*, II, 55, 3 et 5.

19. *Mulom.*, I, 26, 2.

totale, *scias totum solum, hoc est assem, hac ratione tollendum*²⁰. Il semble que Végèce, sans le dire, proportionne son intervention à l'importance de la lésion constatée : pour un abcès, une ouverture suffit, mais en cas de trajet fistuleux une dessolure totale s'impose. Il en est de même selon l'importance de la saignée à effectuer. Ruffus²¹, lui, pose carrément le problème du choix entre une dessolure totale, une dessolure de la moitié de la sole ou d'une partie seulement, et avec bon sens, conseille d'agir selon l'importance de la lésion à traiter, pour évacuer les humeurs et pour soigner au mieux le tissu velouté endommagé, *oportet tamen aliquando totam ungulam dissolare, quandoque medietatem, quandoque partim iuxta quod laesio uel magna uel parua existit*.

Avant de pratiquer la dessolure, il faut selon F. Peuch et H. Toussaint, procéder à la **préparation du pied** à opérer : « il est bon, comme pour toutes les opérations du pied du reste, de ramollir la corne par des cataplasmes ou des bains émollients »²². Végèce ne mentionne pas cette précaution bien qu'elle se trouve dans la *Mulomedicina Chironis* à propos du traitement des sabots : « C'est pourquoi il convient, avant que tu ouvres, d'appliquer sur les sabots un onguent adoucissant [...] Par ce traitement avec un onguent adoucissant, on adoucit la dureté du sabot pour que le bouterolle puisse plus facilement pénétrer »²³. En revanche, Ruffus²⁴ va jusqu'à donner la composition d'une décoction émolliente à appliquer chaude pour faciliter la ferrure et pour tailler la corne comme on le souhaite, *ad omnes ungulas humectandas ut ad ferrandum melius prebeat et pro uelle melius incidantur*.

Ceci fait, F. Peuch et H. Toussaint « parent le pied en ayant le soin de laisser à la sole une épaisseur de 4 à 5 mm environ afin qu'elle ne se brise pas au moment qu'on l'arrache »²⁵. Sans donner autant de précisions bien sûr, Végèce dit, au ch. 26, § 2, de parer le pied et tout le sabot jusqu'au vif, *compones pedem [...] et omnem ungulam ad uiuum*, et il reedit, au ch.

20. *Mulom.*, II, 56, 1. À propos de *pulmonculus*, voir J.-N. ADAMS (1995), p. 308-310. *As* est un autre nom donné à la sole à cause de sa forme ronde comme une pièce de monnaie. On peut à juste titre (V. ORTOLEVA, 2002) mettre le terme en relation avec *semis* ou *semisis*, la demi-sole en pince, là où se pratique la saignée au cercle veineux du bord solaire, d'où *semissare*, *semissatio*.

21. Ch. 6, 56 (éd. H. MOLIN, p. 102).

22. F. PEUCH et H. TOUSSAINT (1876-1877), vol. 2, p. 621.

23. Chiron, 700 : *quare oportet, priusquam aperies, fumentum [...] unguis imponere [...] Ex qua cura fumenti remollit duritiem ungulae ut possit facilius ferramentum adire*.

24. Éd. H. MOLIN, p. 105.

25. F. PEUCH et H. TOUSSAINT (1876-1877), vol. 2, p. 622.

56, § 1, d'amincir l'ongle par dessous, *ungulam subrades*. Ruffus n'envisage pas ce soin préalable.

Enfin, pour une opération qui sera évidemment douloureuse, il convient, selon F. Peuch et H. Toussaint, de fixer l'animal dans un travail ou de l'assujettir en position couchée²⁶. C'est aussi ce que préconise Végèce : tu abattras la bête à terre, *adlidesque iumentum*. Toutefois lorsqu'il s'agit d'effectuer une simple saignée en pince, il n'est pas nécessaire alors d'abattre l'animal, *hi plane qui semissantur non eliduntur*²⁷. Ruffus ne mentionne pas cette précaution. La ligature du paturon par une cordelette de lin fortement serrée indiquée par Végèce à ce moment-là, *ac suffraginem illius adligatam lino uehementer astringes*, n'est pas un moyen de contention mais concerne la saignée pour laquelle la dessolure est un préalable ; en effet, une fois la dessolure terminée, on relâche la ligature et l'on constate alors que les veines coulent au niveau du talon, *suffraginem solues inueniesque de calcaneo uenas fluere* ; on a simplement pris la précaution, en ligaturant le paturon, d'éviter que le sang coule avec trop d'abondance pendant la dessolure pour ne pas noyer le champ opératoire et encore, malgré tout, faudra-il bien le nettoyer avant la poursuite de l'opération, *et cum bene limpidaueris*.

Avant de pratiquer une dessolure, totale ou partielle, le chirurgien de nos jours réunit ses **instruments** qui sont les mêmes que ceux utilisés par Végèce. Celui-ci, en effet, pour parer le pied se sert d'une gouge c'est-à-dire d'une feuille de sauge double, *compones pedem ad gulbiam*, d'un bistouri pour faire l'incision en rond autour de la sole, *in circuitu scalpello circumgyrabis*, enfin de ciseaux courbes pour soulever la sole, *tunc circumcisorium inseres*. Pour la saignée, il utilise une lancette, *sagitta pertundes*²⁸. La panoplie de Ruffus est moins riche. Il utilise uniquement une rénette ou *rosnetta*, qui peut être de petite taille²⁹. Pour une intervention légère, il lui suffit même de se servir de quelque instrument en fer convenable, *cum aliquo ferri instrumento decenti* : serait-ce le *ferramentum* antique ou bouter³⁰ ?

Les **objets de pansement** sont essentiellement des compresses ou *linteola* et de l'étope ou *stuppa*. On les verra plus en détail au moment de leur utilisation.

26. *Id.*, p. 623 et 624.

27. *Mulom.*, I, 26, 2 et 4.

28. *Mulom.*, I, 26, 2 et 4.

29. Éd. H. MOLIN, p. 103 et 105.

30. *Ibid.*, p. 97.

L'**opération** elle-même se divise en deux temps : (1) la désunion de la sole et de la muraille ; (2) l'extirpation de la sole ³¹.

Pour effectuer la première de ces deux manœuvres opératoires, selon F. Peuch et H. Toussaint, « on insinue la pointe à plat [d'un scalpel] entre la sole et le tissu velouté, dans la zone qui unit la muraille à la plaque solaire, et [...] on fait agir la lame de l'instrument avec ménagement, en commençant par l'un des talons et en finissant par l'autre ». C'est exactement la technique employée par Végèce au ch. 26, § 2 : *totumque solum unguulae in circuitu scalpello circumgyrabis*, « tu feras le tour de toute la sole avec un bistouri », ou encore au ch. 56, § 1 : *inter commissuram calcis et assis in circuitu incidis*, « tu feras une incision circulaire à la commissure du talon et de la sole ». Végèce ne fait donc l'incision que d'un seul mouvement en allant d'un talon à l'autre. Quant à Ruffus ³², il semble qu'il procède selon la seconde manière possible, en incisant chaque côté l'un après l'autre en partant de la pince vers le talon : *sola subter unguulam, circumcirca extremitatem circuitus unguulae [...] rosnetta congrua incidatur*, « que la sole sous le sabot soit découpée convenablement de chaque côté de l'extrémité de la circonférence du sabot, c'est-à-dire de la pince ».

Lorsqu'il s'agit d'une dessolure partielle, on s'en tient, selon Végèce, à ce premier temps de l'opération ³³. En effet, à ce moment-là, la sole étant en partie soulevée de la couronne, il suffit d'introduire des ciseaux courbes et, après avoir nettoyé et après avoir détaché le paturon, on trouvera que le sang coule de la veine du talon, *ut a corona unguulae subleuetur ex parte, tunc circumcisorium inseres inter unguem et solum et, cum limpida ueris, suffraginem solues inueniesque uenas de calcaneo fluere*. On peut imaginer que c'est une technique du même genre qui est mise en œuvre lorsqu'il faut ouvrir le sabot pour traiter un abcès : *oportet solum unguularum celeriter aperiri*, mais Végèce ne donne aucune précision sur le moyen d'ouvrir ³⁴.

Pour pratiquer une dessolure totale, il faut passer au deuxième temps de l'opération, à savoir l'extirpation de la sole. F. Peuch et H. Toussaint expliquent que « l'opérateur se munit d'un élévatoire ou simplement d'un rogne-pied qu'il engage sous la sole, en pince, et qu'il cherche à soulever en prenant un point d'appui sur le bord de la muraille. Un aide habile, armé de tricoises non coupantes, saisit alors le bord relevé de la plaque solaire qu'il renverse et tire en arrière ». C'est la manœuvre même que Végèce

31. F. PEUCH - H. TOUSSAINT (1876-1877), vol. 2, p. 625-626.

32. Éd. H. MOLIN, p. 103.

33. *Mulom*, I, 26, 2.

34. *Ibid.*, II, 55, 2 et 3.

emploie, *subleuabis a parte priore et solum, calcis retrouersus, expelles*³⁵. Il ne fait pas appel à un aide, pas plus que Ruffus qui note cependant qu'il faut agir violemment : *sola pedis deinde circumquaque incisa uiolenter extrinsecus extirpetur*³⁶.

« Quand la sole a été enlevée, disent F. Peuch et H. Toussaint, on pratique l'opération à laquelle la dessolure a servi de temps préparatoire ». La plus courante de ces opérations est la saignée. Bien que celle-ci puisse se faire par simple perforation de la sole une fois amincie, *compones ungulam eius ad uiuum et contra uenam [...] pertundes ut possit sanguis acontizare per solum quod sagitta pertuderit*³⁷, Végèce envisage aussi de provoquer la saignée par une dessolure partielle qui permet au sang de s'écouler sans autre intervention, *inuenies de calcaneo uenas fluere et cum sufficienter emanauerit cruor*³⁸. La pratique de Ruffus³⁹ est la même : soit un amincissement sérieux de la sole, *extremitas ungulae [...] in tantum cauetur funditus donec uena magistra pedis [...] rumpatur et attincta uena postmodum usque quasi ad debilitatem corporis sanguinetur*, soit une dessolure totale, *et extirpata decenter dimittatur ungula fere ad libitum sanguinare* ; dans les deux cas, on laisse le sang couler à volonté. Mais lorsque l'état du pied s'est détérioré au point que l'infection a fait son apparition, il faut cette fois-ci, selon Végèce, faire une ouverture pour évacuer le pus et débrider l'abcès, *aperies, saniem emittes, pendiginem circumcidis ad uiuum*, sans qu'il précise comment on fait l'ouverture⁴⁰. Si à la suite de cette ouverture des complications sont intervenues avec l'apparition de trajets fistuleux ou *pulmunculus*, alors il faut faire, toujours selon le même auteur, une dessolure totale pour pouvoir les racler partout jusqu'au vif, *ubicunq[ue] pulmunculus fuerit, radis ad uiuum*⁴¹.

Une fois ces différentes opérations réalisées, on en arrive au **pansement**. F. Peuch et H. Toussaint appliquent « d'abord dans les cavités de la plaie résultant de l'opération des boulettes d'étoupe [...] ; cette étoupe est maintenue par des éclisses qu'on enfonce sous le fer » qui avait été préalablement placé sous le pied avant de commencer l'opération. De fait, Végèce, au lieu d'étoupe, place sur la plaie des compresses imbibées généralement d'un agent thérapeutique, *et linteolis munies diligenter ; linteola*

35. *Ibid.*, II, 56, 1.

36. Éd. H. MOLIN, p. 103. Il faut corriger le *circumque* de l'édition par *circumquaque* du ms BNF lat. 7058.

37. *Mulom*, I, 26, 4.

38. *Ibid.*, I, 26, 2.

39. Éd. H. MOLIN, p. 103 et 104.

40. *Mulom.*, II, 55, 2. Végèce note au § 4 du même chapitre qu'une cerise peut apparaître après l'intervention, *si caro excrescit*.

41. *Ibid.*, II, 56, 1.

impones ; adicies linamentum ⁴², mais il n'est évidemment pas question de maintenir le tout avec des éclisses placées sous un fer. À la place, Végèce conseille de chausser le cheval d'une hipposandale de sparte : *spartea calciare curabis ; animal calciabis ; et calcias* ⁴³ ; il retire le tout le troisième jour, *tertio die solues ; tertio die tolles* ⁴⁴. Ruffus ⁴⁵ utilise de l'étope imbibée de différents onguents, *ponatur stuppa [...] desuper uulnus ; stuppa [...] intromittatur abundanter in uulnus*, qu'il attache avec un morceau de toile, *pes claudicans cum decenti petia alligetur ; ligando eumdem cum petia* ⁴⁶ ; en cas de chute de l'ongle, il fabrique avec un morceau de toile, imbibé d'une préparation thérapeutique, un soulier ou *subtallaris*, ayant la forme du pied et du tissu velouté, où celui-ci sera placé en permanence, *et de tali panno subtallaris fiat, unius ad modum pedis et tuelli, ungulae desuper imponatur ita tamen quod tuellus praedictus assidue sit in concauitate subtallaris* ⁴⁷. Ruffus laisse aussi le tout en place pendant deux jours, *usque ad diem secundum nullo modo dissoluatur ; nec [...] usque ad diem tertium aliquid renouando* ⁴⁸. Il conseille en outre de maintenir le pied pendant ce temps à l'écart de la saleté et de l'eau, *cauendo eosdem a sordibus et ab aqua* ⁴⁹.

Comme F. Peuch et H. Toussaint à notre époque, Végèce et Ruffus ont été frappés par le caractère douloureux de la dessolure pratiquée sur un pied déjà endolori. Végèce, par conséquent, préconise de n'opérer que sur un pied à la fois pour que l'animal puisse supporter la douleur, *eiusmodi autem curam nunquam nisi singulis pedibus adhibere debebis ut in tanto dolore animal duret* ⁵⁰. Ruffus, quant à lui, recommande de maintenir l'animal en suspension grâce à une toile de chanvre renforcée par des sangles et attachée à une poutre par les coins avec une corde, *accipiatur uidelicet canna una panni grossi et fortis canapacii et si expedierit, fit fortior cum cingulis sutis ibidem, et postea super pectore pannus collocetur quod amplitudo panni a medietate corporis usque ad extremitatem pectoris protendatur, et deinde iungendo funes decenter in utroque capite panni, superius ad trabem alligetur quod corpus equi sustineatur a panno uniuersaliter* ⁵¹. C'est le même artifice que Végèce avait déjà inventé pour

42. *Mulom.*, I, 26, 2 ; II, 55, 4 et II, 56, 1.

43. *Ibid.*, I, 26, 3 ; II, 55, 4 et II, 56, 1.

44. *Ibid.*, II, 55, 4 et II, 56, 1.

45. Éd. H. MOLIN, p. 103 et 104.

46. *Ibid.*

47. Éd. H. MOLIN, p. 106.

48. *Ibid.*, p. 103 et 104.

49. *Ibid.*

50. *Mulom.*, I, 26, 2.

51. Éd. H. MOLIN, p. 107.

soulager un cheval atteint d'une fracture de la cuisse, *iumentum autem in canterio uel in scalis aut in suspenso loco sit*⁵².

Pratiquée dans l'Antiquité et au Moyen Âge, la dessolure l'a été encore longtemps après. J. de Solleysel, dans *Le parfait maréchal* paru en 1664, indique comment procéder et constate « qu'un cheval bien dessolé n'en vaut pas moins d'un quart d'écu ; mais quand il a fait pied neuf, il en vaut moins presque de toute sa valeur »⁵³. Au XVIII^e siècle, F. de Garsault décrit aussi cette opération et on reconnaît dans une des planches du *Nouveau parfait maréchal*⁵⁴ les différents instruments nécessaires au vétérinaire pour dessoler. Dans *Le guide du maréchal*, Ph.-É. Lafosse expose aussi la manière de dessoler illustrée par une planche gravée magnifique représentant un sabot dessolé⁵⁵. Enfin avec les superbes planches en couleurs du *Traité de l'organisation du pied du cheval* d'H. Bouley, paru en 1851, on est en présence d'un véritable ouvrage d'anatomie, fruit d'un minutieux travail de dissection.

Certes, Végèce et Ruffus n'avaient sur le cheval qu'un regard extérieur, mais on peut quand même admirer leur hardiesse et leur habileté dans le domaine chirurgical. De nos jours où les chevaux ne vont plus à la guerre et ne sont plus attelés à de lourds fardiers sur de longs chemins raboteux, leurs pieds souffrent moins et l'on ne pratique plus, et encore très rarement, qu'une dessolure partielle par amincissement en cas d'abcès de pied⁵⁶.

Yvonne POULLE-DRIEUX

52. *Mulom.*, II, 47, 2.

53. Éd. 1723, p. 225-229.

54. Éd. 1755, pl. 22 et p. 384-386

55. Éd. 1768, p. 306-309 et pl. 6a. La dessolure était l'apanage des maréchaux qui suspendaient dans leur forge comme des trophées les soles qu'ils avaient retirées.

56. Voir la thèse vétérinaire de Manon RIFFAUD, *À propos de deux interventions chirurgicales obsolètes : les opérations du javart et de la dessolure*, soutenue à Alfort en 2011. L'auteur expose soigneusement les techniques de la dessolure du XVII^e siècle à nos jours et on lui pardonnera la double bévue (p. 56) qui lui fait attribuer à Ruisius et en 1583 la première description de cette opération.

Annexe : RUFFUS, *De medicina equorum*

Passages relatifs à la dessolure

(Texte de l'édition H. Molin et traduction d'Y. Poulle-Drieux *)

1. Texte

6, 52. De inclauaturis quae tangunt uiuum unguulae (éd. H. MOLIN, p. 97-98)

[...]

Remedium contra

Cui si tuellus fuerit funditus nimis laesus, subueniatur salubriter beneficio unguulam dissolandi prout infra docebo quum locus affuerit. Si uero fuerit parum laesus, discooperiatur cum aliquo ferri instrumento decenti sola unguulae circa uulnus, et in tantum circum circa laesionem de unguula incidatur funditus, quod laesio attingatur, et discooperiatur decenter, et discooperta postmodum clauatura et bene attincta, adsubtilietur sola unguulae uniuersaliter et specialiter circa laesionem in tantum unguulam incidendo, quod sit [p. 98] spatium condecens inter laesionem et unguulam, ita quod unguula non premat nec adhaereat laesioni, quoniam carnis consolidationem et renouationem nouae unguulae impediret et hoc peracto, ut dixi, decenter uulnus uel lesio stuppa sufficienter intincta in oui albugine impleatur, deinde uulnus curetur cum sale minuto et aceto forti uel puluere gallae uel myrti aut lentisci, prout expressi superius in capitulo praecedenti.

[...]

6, 56. De subbattuto subtus solam pedis (éd. H. MOLIN, p. 101 à 107)

Contingit praeterea quod sola unguulae subtus pedem tam diu ducitur sine ferris per loca montuosa, [p. 102] dura, saxea uel petrosa, quae adnihilatur quasi, et in tantum subtilis efficitur locis duris contendo, quod tuellus intrinsecus a praedicta sola unguulae non ualet debitam et naturalem defensionem habere, de quo tuellus necessarie laeditur ob pressuram lapidum uel alicuius duri percussionem, laeso uero tuello, fit inter tuellum et solam quaedam congregatio sanguinis uel humorum ad dolorem, more solito, concursorum.

Remedium contra

Cui subuenitur salubriter beneficio unguulae dissolandi; oportet tamen aliquando totam unguulam dissolare, quandoque medietatem, quandoque partim iuxta quod laesio magna uel parua existit, ut euacuentur humores ad dolorem concursi, et ut tuellus laesus melius curetur pro uelle, et praedicta omnia fiant per omnia usque ad conualescentiam, ueluti subscribam in antea in dessolaturae capitulo consequenti.

* Dans l'édition du traité de Ruffus en moyen français publié par Br. PRÉVOT, *La science du cheval au Moyen Âge. Le Traité d'hippiatrie de Jordanus Rufus*, Paris, Klincksieck, 1991, ces textes se trouvent p. 106-113.

De spontationibus unguularum

Accidit aliquando praetera quod equi infusio, ex negligentia prout conuenit non curata, descendit ad pedes ex motu humorum ad crura more solito iam concursorum. [p. 103]

Remedium contra

Cui si recens fuerit uel moderna tali remedio succuratur, quod extremitas unguulae in anteriore parte uidelicet cum rosnetta parua in tantum cauetur funditus donec uena magistra pedis, quae tendit ibidem cum rosnetta praedicta rumpatur, et atincta uena postmodum usque ad debilitatem corporis sanguinetur, et hoc fiat, si expedierit, in ceteris pedibus claudicantibus. Impleatur uulnus post extinctionem sanguinis sale minuto, ponatur stuppa in aceto sufficienter infusa desuper uulnus, pes claudicans cum decenti pecia alligetur, et usque ad diem secundum nullo modo dissoluatur, deinde curetur uulnus cum puluere gallae, myrti et lentisci, bis in die abluto prius saepe uulnere cum aceto, cauendo eosdem a sordibus et ab aqua donec conualuerint condecenter.

De dessolationibus unguularum et cura

Si uero humores concursi ad pedes occasione infusionis superius iam narratae intra unguulas, ex incongrua cura, fuerint antiquati, oportebit pedes claudicantes penitus dissolari, ut humores et sanguis inclusi ibidem euacuentur ad plenum. Videlicet quod sola subter unguulam circumcirca extremitatem circuitus unguulae cum rosnetta congrua incidatur : sola pedis deinde circumque incisa uiolenter extrinsecus ex-[p. 104]-stirpetur, et exstirpata decenter dimittatur unguula fere ad libitum sanguinare ; extincto sanguine postea stuppa sufficienter in albugine oui infusa intromittatur abundanter in uulnus, uniuersaliter pedem laesum cum quadam petia alligando, et usque ad secundum diem cum tali medicamine dimittatur ; postea uero abluatur uulnus cum aceto fortissimo aliquantulum calefacto et abluto, statim de sale minuto, et totidem de tartaro bene trito uulnus totaliter impleatur, ligando eundem cum petia prout dixi, nec pedi laeso usque ad diem tertium aliquid renouando ; post appositionem tamen salis et tartari superponatur stuppa in aceto fortissimo madefacta, deinde bis in die cum aceto calido pedis laesio abluatur, et superadspargatur de puluere gallae uel myrti aut lentisci uel tartari, quae carnes consolidant et humores constringunt, et usque ad consolidationem carniū et renouationem unguulae talis cura procedat, cauendo semper pedem a sordibus et ab aqua [...] ; et nota quod multae et diuersitae infirmitates uel laesiones ad pedes equi eueniunt, quibus oportebit necessario unguulas dissolare, quae quum acciderint quum [p. 105] unguulae dissolentur praedictis medicaminibus per omnia coutatur. Et est sciendum quod ad omnes unguulas augmentandas ut ad ferrandum melius praeparentur, et pro uelle leuius incidantur, accipiatur malua, paretaria, furfur et sebum arietinum insimul bulliant, eadem agitando, et tali decoctione calida unguulae totaliter inuoluantur, et saepe eadem renouando.

De mutationibus unguularum

Contingit autem multoties, quod ex negligentia, uel desidia marescalchi humores concursi ad pedes equi, et ibidem diutius introclusi in tantum intra

ungulas antiquatur, quod necessario unguam a tuello intrinseco separant et euellunt, uiam exeundi exterius inquirentes. Unde patiens cogitur laesam unguam immutare, accidit quandoque quod ungula laesa separatur penitus a tuello, et illico cadit propter furorem et insultationem multorum humorum ad unguam concursorum, et quandoque paulatim ungula se diuidit a tuello, cooperante natura, noua ungula nascente ueterem unguam propinquius conseruante, et hoc efficitur ob paucitatem humorum, quibus potest tale remedium exhiberi.

Remedium contra

Statim uetus ungula cum rosnetta circumcirca aliquantulum incidatur, ubi iungitur uidelicet cum no-[p. 106]-uella, ita quod uetus ungula, quae est fortis et dura, non premat nec laedat unguam teneram et modernam,... Sed tamen aliquod remedium inuenitur, ad quod accipiatur pix graeca, olibanum, mastix, bolus, sanguis draconis, galbanum aequali pondere, quae omnia puluerizata decenter liquefiant cum duobus partibus sebi arietini, et cum tertia parte cerae ad inuicem decoquantur simul agitando, deinde accipiatur pannus lineus fortis, et intromittatur in confectione predicta, et in eadem totaliter infundatur, et de tali panno sufficienter de praedicta confectione illinito, fiat subtallaris unius ad modum pedis et tuelli, unguulae desuper imponatur, ita tamen quod tuellus praedictus assidue sit in concauitate subtallaris, bis in die tamen subtallare extracto abluatur cum aceto fortissimo aliquantulum tepefacto, et iterum immisso subtiliter desuper tuellum, cauendo ne tuellus ab aliquo duro feriat: et quia [p. 107] equus per dimissionem unguulae directus supra pedes adstare non potest, fiat eidem cubile uel stratum de palea longa, ut decenter pro uelle quiescat, et si equus forte non posset rectius adstare pedibus ullo modo, et quia semper iacere foret eidem nimium taediosum et damnosum, stet rectus artificialiter tali modo. Accipiatur uidelicet canna una panni grossi et fortis canapacii, et si expedierit, fit fortior cum cingulis sutis ibidem, et postea super pectore pannus collocetur, quod amplitudo panni a medietate corporis usque ad extremitatem pectoris protendatur, et deinde iungendo funes decenter in utroque capite panni, superius ad trabem alligetur, quod corpus equi sustineatur a panno uniuersaliter uel a funibus praedictis; tamen dictus equus, quantum suum posse fuerit, leuiter pedibus premat terram, et sic coadiuuando naturam patientis, artificio supradicto pro unguulis nascendis poterit remedium inueniri, et nota quod omnibus aegritudinibus, in quibus equus patiens supra pedes stare uix poterit, praedicto artificio panni uel funium natura patientis congrue adiuuatur; et ut durae efficiantur unguulae post renouationem earum et fortes, accipiatur puluis gallae et totidem de furfure, et cum aceto fortissimo ad inuicem bulliant, easdem agitando immiscendo ibidem aliquantulum salis et sebi arietini, et tali decoctione pes uniuersaliter inuoluatur cum quadam petia ampla eadem alligando, et bis in die tantummodo renouetur.

2. Traduction

6, 52. Des enclouures qui touchent le vif de l'ongle

[...]

Remède contre

À celui dont le tissu velouté aura été excessivement lésé en profondeur, il faut que l'on vienne en aide efficacement grâce à la dessolure de l'ongle, comme je l'enseignerai plus bas lorsque le moment en sera venu. Mais s'il a été peu lésé, il faut découvrir avec un instrument en fer convenable la sole de l'ongle autour de la lésion, et il faut inciser l'ongle profondément seulement autour de la lésion pour atteindre la lésion et la découvrir convenablement, et après que l'enclouure aura été découverte et bien atteinte, il faut amincir la sole de l'ongle partout et spécialement autour de la lésion, seulement en coupant l'ongle, pour qu'il y ait un espace convenable entre la lésion et l'ongle, de telle sorte que l'ongle n'appuie pas et n'adhère plus à la lésion, ce qui empêcherait la consolidation de la chair et le remplacement par un nouvel ongle, et ceci fait, comme j'ai dit, il faut remplir convenablement la blessure ou la lésion d'étoupe suffisamment trempée dans du blanc d'œuf ; ensuite il faut soigner la blessure avec du sel fin et du vinaigre fort ou de la poudre de noix de galle ou de myrte ou de lentisque, comme je l'ai écrit plus haut dans le chapitre précédent.

[...]

6, 56. De la contusion sous la sole du pied

Il arrive en outre que la sole de l'ongle sous le pied soit menée si longtemps sans fers par des endroits montagneux, durs, rocailleux ou caillouteux qu'elle est quasiment réduite à néant et qu'elle devienne si mince à force de marcher dans des endroits durs que le tissu velouté à l'intérieur ne puisse plus être défendu par ladite sole comme cela est normal et naturel, dont il résulte que le tissu velouté est forcément lésé par la pression des pierres ou par le choc de quelque chose de dur ; or le tissu velouté étant lésé, il se fait entre le tissu velouté et l'ongle un rassemblement du sang ou des humeurs, accourus selon l'habitude vers le point douloureux.

Remède contre

À celui-ci on vient en aide efficacement grâce à la dessolure de l'ongle ; cependant il convient parfois de dessoler tout l'ongle, parfois la moitié, parfois en partie, selon que la lésion se révèle grande ou petite, pour évacuer les humeurs accourues au point douloureux et pour mieux traiter le tissu velouté lésé selon la demande ; et il faut faire en tout, tout ce qui a été dit ci-dessus jusqu'à la convalescence, comme j'écrirai plus loin dans le chapitre suivant sur la dessolure.

Des chutes des ongles

Il arrive parfois en outre que la fourbure du cheval, lorsque, par négligence, elle n'a pas été traitée comme il convient, descende aux pieds par suite du mouvement des humeurs déjà accourues selon l'habitude aux jambes.

Remède contre

À celle-ci, si elle est nouvelle ou récente, il faut venir en aide par le remède suivant, à savoir que l'extrémité de l'ongle, à savoir en pince, soit creusée avec une petite rénette assez profondément pour que la veine mère du pied qui passe à cet endroit soit rompue par la rénette susdite et que, par la veine frappée, ensuite on laisse saigner presque jusqu'à la faiblesse générale, et que l'on fasse cela, si c'est utile, sur les autres pieds boiteux. Il faut remplir la plaie, après l'arrêt du sang, avec du sel fin, il faut poser de l'étope suffisamment imbibée de vinaigre sur la plaie, il faut envelopper le pied boiteux avec un morceau de tissu convenable, et il ne faut en aucune façon détacher avant le deuxième jour, ensuite il faut traiter la plaie avec de la poudre de noix de galle, de myrte et de lentisque deux fois par jour, la plaie étant nettoyée d'abord souvent avec du vinaigre, en les préservant de la saleté et de l'eau jusqu'à ce qu'ils se rétablissent convenablement.

Des dessolures des ongles et traitement

Mais si les humeurs accourues aux pieds à l'occasion de la fourbure déjà évoquée ont vieilli à l'intérieur des ongles à cause d'un traitement inadapté, il conviendra de dessoler à fond les pieds boiteux pour que les humeurs et le sang qui y sont enfermés soient totalement évacués. C'est-à-dire que la sole au-dessous de l'ongle tout autour du bord de la circonférence de l'ongle soit découpée avec une rénette adaptée ; ensuite que la sole du pied découpée tout autour soit arrachée violemment vers l'extérieur, et une fois qu'elle est arrachée convenablement, il faut laisser l'ongle saigner presque à volonté ; le sang ayant été arrêté, il faut ensuite introduire dans la plaie de l'étope suffisamment imbibée de blanc d'œuf en grande quantité, en enveloppant entièrement le pied lésé dans un morceau de tissu et il faut laisser jusqu'au second jour avec ce remède ; mais après il faut laver la plaie avec du vinaigre très fort un peu chauffé, et, une fois qu'elle est lavée, tout de suite, il faut remplir entièrement la plaie de sel fin et de la même quantité de tartre bien écrasé, en l'enveloppant avec un morceau de tissu comme j'ai dit, sans rien renouveler pour le pied lésé jusqu'au troisième jour ; après l'application cependant de sel et de tartre, il faut mettre dessus de l'étope trempée dans du vinaigre très fort, ensuite deux fois par jour il faut laver la lésion du pied avec du vinaigre chaud et la saupoudrer de poudre de noix de galle ou de myrte ou de lentisque ou de tartre qui cicatrisent les chairs et resserrent les humeurs, et jusqu'à la cicatrisation des chairs et à la repousse de l'ongle, il faut continuer un tel traitement, en préservant toujours le pied de la saleté et de l'eau [...], et remarque que de nombreuses maladies ou lésions différentes surviennent aux pieds des chevaux, pour lesquelles il conviendra nécessairement de dessoler les ongles et, lorsqu'elles arrivent, quand les ongles ont été dessolés, il faut utiliser en tout les remèdes susdits. Et il faut savoir que pour faire pousser les ongles pour qu'ils soient mieux préparés à la ferrure et, selon le besoin, plus facilement découpés, prendre de la mauve, de la pariétaire, du soufre et de la graisse de bélier, faire bouillir ensemble en les remuant, et envelopper totalement les ongles d'une telle décoction chaude et en la renouvelant souvent.

Des renouvellements des ongles

Il arrive aussi que, par suite de la négligence ou de la paresse du maréchal, les humeurs rassemblées aux pieds du cheval et enfermées dedans trop longtemps

vieillissent à tel point que forcément elles séparent l'ongle du tissu velouté intérieur et l'arrachent, en cherchant un chemin pour sortir à l'extérieur. D'où le malade est obligé de changer l'ongle lésé, il arrive parfois que l'ongle lésé soit complètement séparé du tissu velouté et il tombe immédiatement à cause de la fureur et de l'assaut des nombreuses humeurs rassemblées à l'ongle, et parfois c'est peu à peu que l'ongle se sépare du tissu velouté, avec l'aide de la nature le nouvel ongle naissant conservant le vieil ongle trop près, et cela se produit du fait du petit nombre d'humours ; à ces choses on peut apporter le remède suivant.

Remède contre

Immédiatement, il faut un peu découper en rond avec une rénette le vieil ongle, à savoir où il joint le tout nouveau, de sorte que le vieil ongle qui est épais et dur n'appuie pas sur l'ongle tendre et récent... Mais cependant on trouve quelque remède, pour cela prendre de la poix grecque, de l'oliban, du mastix, du bol d'Arménie, du sang-dragon, du galbanum à poids égal, et faire fondre le tout, réduit en poudre convenablement, avec deux parties de graisse de bélier, et faire cuire à son tour avec une troisième partie de cire en remuant en même temps, ensuite prendre un morceau de tissu de lin solide et le mettre dans la préparation susdite et l'y faire tremper complètement, et avec ce morceau de tissu suffisamment enduit de la préparation susdite, faire un soulier à la façon du pied et du tissu velouté, appliquer sur l'ongle de telle façon que le tissu velouté susdit soit en permanence dans le creux du soulier, cependant deux fois par jour, après avoir retiré le soulier, laver avec du vinaigre très fort un peu tiédi, et [le soulier] étant placé de nouveau doucement sur le tissu velouté, en faisant attention à ce que le tissu velouté ne soit pas heurté par quelque chose de dur ; et parce que le cheval, par suite de la chute de l'ongle, ne peut pas rester debout sur ses pieds, il faut lui faire une litière ou une jonchée de paille longue pour qu'il se repose convenablement à volonté. Et si par hasard le cheval ne pouvait pas du tout rester debout droit sur ses pieds, et parce que rester toujours couché lui serait trop pénible et dommageable, il faut le faire se tenir dressé artificiellement de la façon suivante. À savoir prendre une canne de tissu de chanvre épais et solide et, s'il le faut, on le rend plus solide en y cousant des sangles, et ensuite placer le tissu sous la poitrine de façon que l'ampleur du tissu se déploie depuis la moitié du corps jusqu'à l'extrémité de la poitrine, et ensuite en ajoutant des cordes à chaque coin du morceau de tissu, attacher à une poutre au-dessus de telle façon que le corps du cheval soit totalement soutenu par le morceau de tissu ou par les cordes susdits ; cependant que ledit cheval, autant qu'il le pourra, appuie ses pieds légèrement sur le sol et ainsi, en aidant la nature du malade, par le moyen artificiel susdit on pourra trouver un remède pour faire naître les ongles ; et remarque que pour toutes les maladies où le cheval malade pourra à peine se tenir sur ses pieds, grâce au moyen artificiel susdit du morceau de tissu ou des cordes, on vient convenablement en aide à la nature du malade ; et pour faire durcir les ongles après leur repousse et pour les rendre solides, prendre de la poudre de noix de galle et autant de soufre et faire bouillir à son tour dans du vinaigre très fort en les remuant, en y ajoutant un petit peu de sel et de graisse de bélier, et envelopper totalement le pied d'une telle décoction en le fixant avec un grand morceau de tissu, et renouveler deux fois par jour seulement.